



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Recrutement et fixation de la rémunération d'un(e) vacataire assistant(e) sociale

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 15 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

ONT DONNE POUVOIR :

Carolina COLOMBANI à Serge LINALE
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Paul TIERI à Pierre SAVELLI
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Recrutement et fixation de la rémunération d'un(e) vacataire assistant(e) sociale

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Collectivité s'engage dans une politique de prévention en apportant un soutien plus direct aux agents confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles impactant leur vie au travail, il est proposé d'expérimenter un accompagnement social spécifique ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) et de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

-De recruter et de fixer la rémunération d'un(e) vacataire sur la base d'un taux horaire de 40 € bruts ;

-D'approuver la modification du tableau des effectifs correspondante ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO